

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 153/2021

**Objet : Information au
Conseil Communautaire
sur les décisions de la
Présidente dans le cadre
de l'exercice des
délégations de pouvoir**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 septembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange, DARASSE Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, SALZE Annie, REYNES Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER-CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à Mme BIANCONE Edith*)

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à M. REYNES Bernard*)

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à Mme PONCHON Solange*)
CHAUVET Eric (*absent ayant donné pouvoir à M. MARTIN Pierre Hubert*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Eric (*absent ayant donné pouvoir à M. MARCON Patrick*).

Pour la Commune de NOVES : REY Christian (*absent ayant donné pouvoir à M. MARTIN-TEISSERE Jean-Marc*)

Pour la commune de PLAN D'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à Mme CHABAUD Corinne*),
Mme COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donnée pouvoir à M. ROBERT Daniel*)

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à Mme MONDET Cécile*)

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT.

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres

- Décision portant attribution à la société SOLUTP Terrassement – VRD du marché de travaux n°2021M28-TVX pour la démolition d'une villa et dépendances et sécurisation de la parcelle Impasse des Acacias – ZA des Iscles – 13160 CHATEAURENARD pour un montant global forfaitaire de 6 520,40 € HT soit 7 824,48 € TTC pour une durée d'une semaine
- Décision de mission de représentation juridique dans le cadre du contentieux opposant la Communauté d'Agglomération Terre de Provence à Monsieur Didier BONNEFOY – Cabinet d'avocats SEBAN et Associés pour un montant forfaitaire provisoire de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC
- Décision portant attribution à la société AS PROD d'une mission de réalisation de rampes d'accès aux containers sur la déchèterie d'Eyragues pour un montant global forfaitaire de 8 600 € HT soit 10 320 € TTC
- Décision portant attribution à la société Simplicité d'un contrat n°2021C01-DECH d'acquisition et de maintenance du logiciel de géolocalisation et de guidage des bennes GEOTRANS ON LINE pour un montant forfaitaire de 12 865 € HT soit 15 438 € TTC, pour une durée de contrat de 60 mois
- Décision portant attribution à la SAS Packmat System d'une prestation de location d'un camion équipé d'un rouleau compacteur à déchets pour un montant forfaitaire de 9 830 € HT soit 11 796 € TTC, pour une durée de trois mois
- Décision portant attribution à la société RDT 13 du marché 2021M32-TRANSP pour l'exploitation de services routiers de transport public relatif à la navette intercommunale pour un montant estimatif de 27 200 € HT soit 29 920 € TTC pour une durée de 16 mois ferme à compter du 1^{er} septembre 2021
- Décision portant attribution à la société UBI Transport de marchés subséquents à l'accord-cadre signé par la CATP pour : - Lot n°2 : fonctionnement logiciel et matériel de la solution 2Place – marché subséquent n°2020-08-192 ; lot n°3 : Evolutions logicielles des solutions 2School et 2Placeq- marché subséquent n°2020-08-193 ; lot n°4 : acquisition et maintenance de matériels complémentaires pour les solutions 2Scholl et 2place – marché subséquent n°2020-08-194
- Décision portant sur la construction d'une clôture maçonnée située en façade du site de la déchèterie de Mollégès, le long du chemin du Mas de Robin

➤ Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption

- Décision portant sur la déclaration d'Aliéner transmise par Me Sandrine MAURIN sur le lotissement de MAYA PRO 2 à Châteaurenard sur les parcelles BL 187 relative à la vente d'un bâtiment à usage mixte (activité et habitation) pour un montant de 375 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption
- Décision portant sur la déclaration d'Aliéner transmise par Me Bénédicte SEGUI-DISANTANTONIO sur les parcelles AB 200 et 214 relative à la vente d'un bâtiment à usage mixte situé au 3800 route d'Avignon à Graveson pour un montant de 315 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption

Décisions de la Présidente portant sur la sollicitation de subventions

- Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation du schéma Eau Potable sur le territoire de Terre de Provence Agglomération – Phase 1 pour un montant de 339 350 € HT, sollicitation à hauteur de 60% soit un montant de 203 610 € HT
- Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement sur le territoire de Terre de Provence Agglomération – Phase 1 pour un montant de 528 275 € HT, sollicitation à hauteur de 60% soit un montant de 316 965 € HT

Membres en exercice : 42

Donnent acte : 42

Fait à Eyragues, le 16 septembre 2021

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Corinne CHABAUD

